



Syndicat des employés de Vidéo-tron Ltée
SCFP – Section locale 1417
5050, boul. des Gradins, bureau 200
Québec (Québec) G2J 1P8

Téléphone : 418 574-7056
Télécopieur : 418 574-7057

Québec, le 14 avril 2020

Communiqué

Bonjour à tous,

Le 17 avril prochain, prendra fin la suspension des délais prévu à l'article 7 de la présente convention collective. En conséquent ceci réactive la procédure de grief et en parallèle l'émission de mesures disciplinaires que l'Employeur pourraient appliquer. Nous vous demandons de rester vigilant, car nous avons pris connaissance de certaines dérogations de convention collective que l'Employeur applique sans passer par l'organisation syndicale. Celui-ci les applique directement avec les employés. Pourtant, à plusieurs reprises, cette pratique fut dénoncée et a pour impact de créer des inégalités de traitement et des précédents important. L'employeur se justifie avec la crise humanitaire que nous vivons tous ainsi que le maintien des services.

Des mesures de distanciation furent prises la semaine dernière dans le secteur technique. Nous déplorons que ces mesures arrivent aussi tardivement, et ce, sans tenir compte de l'ensemble de la situation.

L'employeur a mis un sondage en ligne sur la COVID-19 et vous avez jusqu'à ce soir pour le compléter. Il est important que l'ensemble des membres y participe afin de donner l'heure juste à l'entreprise. En mettant en évidence ce que vous avez vécu et ce que vous vivez maintenant, que ce soit positif ou négatif.

Je vous rappelle que notre convention collective prend fin le 31 décembre 2020.

Nous sommes en tout temps disponible, n'hésitez pas à nous contacter.

Salutations,

André Blouin

Président

andre.blouin@sevl1417.com